

**SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DU PUY-DE-DOME**

143, avenue du Brézet
63100 CLERMONT-FERRAND

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS 63**

Séance ordinaire du 30 juin 2023

Nombre de membres titulaires : 23	Nombre de membres représentés : 3
Nombre de membres présents à la séance : 16	Nombre de votants : 15
Date de la convocation : 19 juin 2023	

N° 17

**Fermeture du CPI 2 de Saint-Genès-Champespe et
du CPI 3 de Saint-Maurice-ès-Allier**

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 30 juin à 14h30, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au conseil départemental, sous la présidence de M. Jean-Paul CUZIN, président du conseil d'administration du SDIS 63.

PRÉSENTS :

Membres ayant voix délibérative

- Mme BERNARD, Mme BETHUNE, M. BOYER, Mme BRUN, M. DERRÉ, Mme DURON, M. GAUMET, M. GUILLAUME, Mme KHEMISTI, M. MEYNIER, M. PERRODIN, Mme PRUNIER, Mme RAINEAU, M. VALLÉE.

Membres ayant voix consultative

- **Suppléant** : Mme GUILLOT.
- **Sapeurs-pompiers** : Contrôleur général GLASIAN, Docteur TAILLANDIER.
- **Sapeurs-pompiers élus** : Adjudant-chef BERARD, Adjudant-chef CHELOUCHE, Commandant CUBIZOLLES, Capitaine IZARD.
- **Référent mixité et lutte contre les discriminations** : Lieutenant Colonelle SOURCIAT-LEDEY.

Membres de droit

- M. MALET, Directeur de cabinet du Préfet du Puy-de-Dôme.
- M. CHÉSI, Payeur départemental.

EXCUSÉS :

- **Titulaires** : M. CHAMBON, M. DA SILVA, M. DAUDUIT, M. DESFORGES, Mme LAGARDE, Mme MALTRAIT, Mme MAISONNET, M. MORVAN, M. PERRET, M. SOUCHAL, M. VEYSSIERE.
- **Suppléants** : M. BESSEYRE, Mme BONY, Mme BRUSSAT, M. CONSTANTIN, M. DAUPHIN, M. DUBOURG, M. DUBOURGNOUX, Mme GAIDIER, M. GALPIER, M. GRAND, M. LUNOT, M. MAGNET, Mme MANUBY, M. NEUVY, M. PETEL, Mme PICARD, M. RIOL, M. ROUGHEOL, Mme VIRLOGEUX.
- **Sapeur-pompier** : Capitaine BARILI.
- **Sapeurs-pompiers élus** : Adjudant-chef BOURDIN, Lieutenant RAQUIDEL, Adjudant-chef VIDAL.
- **Personnels administratifs, techniques et spécialisés** : Mme MERCIER, M. TRICHARD.

Dans la continuité de la démarche initiée dans la cadre de la nouvelle organisation en matière de couverture opérationnelle plus efficace, il vous est proposé la fermeture de deux centres.

Bien entendu, comme les fois précédentes, celles-ci ont fait l'objet d'études spécifiques et de rencontres entre les élus et les sapeurs-pompiers concernés. De même, chaque commune concernée par la fermeture de l'un des centres, reste couverte dans les délais arrêtés par le SDACR et confirmés par le Règlement Opérationnel.

Fermeture du CPI 2 de Saint-Genès-Champespe (Compagnie d'Issoire) :

Dans ce cadre, il vous est proposé la fermeture du CPI 2 de Saint-Genès-Champespe. En effet, le faible effectif de centre (4 SPV actifs) ne permet plus d'avoir une disponibilité suffisante, notamment en journée, pour assurer une réponse opérationnelle de proximité (4 interventions effectuées par ce centre en 2022 sur 42 générées sur le secteur de 1^{er} appel du centre et 1 effectuée au 1^{er} trimestre 2023 sur 10 générées).

Compte tenu de ces éléments, la poursuite de l'activité de ce centre ne paraît plus possible. Il vous est donc proposé la fermeture du CPI 2 de Saint-Genès-Champespe au 1^{er} septembre 2023. Les SPV de ce centre, impactés par cette fermeture, pourront rejoindre, s'ils le désirent, le centre d'incendie et de secours de Picherande, distant d'une dizaine de kilomètres.

A la suite de cette fermeture, le bâtiment mis à disposition du SDIS 63 par convention sera rendu à la commune.

Fermeture du CPI 3 de Saint-Maurice-ès-Allier (Compagnie d'Aubière) :

Il vous est également proposé la fermeture du CPI 3 de Saint-Maurice-ès-Allier. En effet, la disponibilité constatée en journée ne permet plus d'assurer une réponse opérationnelle de proximité (11 SPV à l'effectif, 1 intervention effectuée par ce centre en 2022 sur 34 générées sur le secteur de 1^{er} appel du centre).

Compte tenu de ces éléments, la poursuite de l'activité de ce centre ne paraît plus possible. Il vous est donc proposé la fermeture du CPI 3 de Saint-Maurice-ès-Allier au 1^{er} septembre 2023. La plupart des SPV de ce centre, conscients de cette difficulté, sont déjà en double affectation avec le centre de secours de Vic-le-Comte pour le renforcer.

A la suite de cette fermeture, le bâtiment mis à disposition du SDIS 63 par convention sera rendu à la commune.

Ce rapport a reçu un avis favorable du Bureau.

DELIBERATION

Après en avoir débattu, le conseil d'administration, à l'unanimité, décide :

- **d'émettre un avis favorable à la proposition de fermeture, au 1^{er} septembre 2023, du centre d'incendie et de secours de Saint-Genès-Champespe et de son regroupement avec celui de Picherande ;**
- **d'émettre un avis favorable à la proposition de fermeture, au 1^{er} septembre 2023, du centre d'incendie et de secours de Saint-Maurice-ès-Allier et de son regroupement avec celui de Vic-le-Comte.**

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Accusé de réception en préfecture
063-286300017-20230630-23_09055-DE
Date de télétransmission : 06/07/2023
Date de réception préfecture : 06/07/2023

Clermont-Ferrand, le **04 JUIL. 2023**

Le Président du conseil d'administration
du SDIS 63,


Jean-Paul CUZIN